



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

GROUPEMENT DE COMMANDES
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / ASSOCIATION ESPACE ENFANCE LES 3 CYGNES

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de l'accord-cadre :

Intitulé :

Fourniture et livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau en liaison froide pour les multi-accueils

Type d'accord-cadre :

Accord-cadre de fournitures courantes et services

Classification CPV :

Code CPV principal :

15 89 42 00 - 3 - Repas préparés

Code CPV complémentaire :

55 52 12 00 - 0 - Services de livraison de repas

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Durée de l'accord-cadre :

Les prestations relatives à la fourniture et la livraison de collations, goûters, repas et bouteilles d'eau minérale en liaison froide au sein des 4 multi-accueils devront être réalisées à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 1 fois pour une période de 1 an, par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 décembre 2020.



3. Procédure :

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert (application des articles 25-1.1°, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique des offres : 30 %

Performance de l'offre en matière environnementale : 10 %

Publications antérieures concernant le même accord-cadre :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

-Au BOAMP n°18-139918 du 10/10/2018

-Au JOUE du 10/10/2018du sous le n°2018/S 195-440911

4. Attribution de l'accord-cadre :

Date d'attribution de l'accord-cadre : 17 décembre 2018

Titulaire de l'accord-cadre :

COMPASS GROUP France
123, Avenue de la République
92320 CHÂTILLON

Montant de l'accord-cadre : pour un total de mentionné dans le devis quantitatif estimatif de 144 797,05 € HT soit 152 760,88 € TTC.

5. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature de l'accord-cadre : 12 décembre 2018

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

6. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Lundi 17 décembre 2018

